

Procès-verbal de séance du 13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le 13 juin à vingt heures trente, le conseil municipal, s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie, sous la présidence de M. Arnaud de Boisanger, Maire.

Présents : Danielle Girard, Françoise Hardy, Daniel Chéron, Manuel Fonseca, Jean Paul Alleaume, Ivo Vandeveld, Alexandre Maisons, François Caré, Patrick Toutain et Philippe Merlet

Excusés : Laurent Palat, Geoffrey Osternaud.

M le Maire demande des modifications sur l'ordre du jour :

✚ Ajouter une décision modificative sur le budget communal, à la demande de la Préfecture.

Le conseil accepte.

M le Maire demande une minute de silence en l'honneur de Madame Lina HEMERY, décédée, qui a été Maire délégué de Maillebois de 2008 à 2014.

Secrétaire de séance : Philippe MERLET

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal :

Remarque :

Les membres du conseil ont reçu deux versions du compte rendu précédent et il semblerait que, dans la dernière version, un paragraphe a été supprimé.

M le Maire : Sur la première version, après relecture, nous avons constaté des erreurs ; c'est pour cela qu'il y a eu une deuxième version. Concernant la suppression de lignes, nous allons vérifier.

Toutes nos excuses.

Demande de subventions pour le lavoir de BLEVY :

M. le Maire :

Nous devons finaliser les travaux sur le parc de Blévy ; le lavoir reste à rénover, et pour cela nous avons trois devis en notre possession

Pour la couverture : 11 459 € HT

Pour la charpente : 4 520 € HT

Pour le ravalement : 1808 € HT

Soit un total de 17 787 € HT

Pour ce financement, il nous est possible de demander des subventions :

- fonds de concours de l'agglo, 50% soit 8 893 €

- plan patrimoine du département, 30% soit 5 336 €

Ce qui nous laisse en autofinancement, 20% soit : 3 558 €

La déclaration de travaux est validée par l'ABF, sous réserve de quelques prescriptions.

L'accord sur les subventions doit intervenir courant juillet. Il est indispensable d'attendre leurs notifications avant le début des travaux.

Le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement et charge M. le Maire de solliciter l'octroi des différentes subventions.

Le conseil valide à l'unanimité.

Délibération sur le budget communal ;

M le Maire :

Lors de l'établissement du budget, les chapitres d'opérations d'ordre n'étaient pas équilibrés.

Les services de la trésorerie, lors de la transmission du flux informatique ont alerté la mairie.

Une différence de 3444 € entre les chapitres 042 de dépenses de fonctionnement et le chapitre 040 de recettes d'investissement, ainsi qu'une différence identique entre les chapitres 042 de recettes de fonctionnement et le chapitre 040 de dépenses d'investissement.

En fait, il s'agit simplement d'une erreur dans le paramétrage des chapitres : la recette au compte 2135-040 doit relever du chapitre 041 (opérations d'ordre au sein de la section d'investissement).

De même, la dépense au compte 203-40 doit être relever du chapitre 041 (opération d'ordre au sein de la section d'investissement).

Le conseil accepte à l'unanimité

Informations et questions diverses

M le Maire :

Lors de précédents conseils, certains d'entre vous ont demandé un bilan de mi-mandat.

Voilà quelques éléments :

- Nos points négatifs ;

Echec quant au remplacement de notre médecin local

Echec quant au remplacement de notre bibliothécaire

Echec quant au remplacement de notre chauffeur de car.

Nos cimetières ne sont pas très bien entretenus

Nous avons des soucis dans notre communication, notamment la mise à jour du site, mais nous disposons de Panneau Pocket.

- Mais nous avons aussi à notre actif de très bons points positifs ;

Des personnels dévoués

Les services de nos écoles et cantines sont très bien assurés

Les sorties scolaires en bus sont maintenues et assurées

Le transport est gratuit pour la maternelle et le primaire, et largement subventionné pour le collègue et le lycée.

Le service de cantine à 1 € a été mis en place pour les familles les plus défavorisées

Notre CCAS est actif

Nous avons réhabilité le local à côté de la bibliothèque

Les peintures de l'école de Blévy ont été refaites pour la réalisation des fresques murales

Une partie du bitume a été refaite à l'école de Blévy

- Le 10 juin nous avons mis en œuvre la demi-journée nettoyage, bords de routes et chemins.

Nous déplorons un faible nombre de participants, mais adressons un grand MERCI aux personnes présentes. A noter une majorité de dames.

- Conseil d'école ;

Pour la participation des enfants aux prochaines commémorations du 11 novembre, le débat a été soutenu, il faut préparer les enfants.

Dans cet esprit, il est demandé de transmettre des invitations aux familles, pour les commémorations du 8 mai et 11 novembre. Celles-ci pourraient transiter par les écoles.

Il en va de même pour le ramassage des déchets en bordure de routes et chemins. En cas de participation des enfants, il serait nécessaire de bien définir les parcours et l'encadrement.

Actuellement les effectifs pour l'année scolaire 2023-2024 sont imprécis car il y a beaucoup de déménagements.

- Pour le 14 juillet, il faut mettre en place une réunion ; la date du 21 juin 20h00 est définie. Tous les membres du conseil y sont conviés.

Tour de table :

M Chéron :

Je souhaite faire un point sur les travaux en cours

Il faut avancer sur les travaux d'isolation des fenêtres de l'école de Blévy, car il y a d'énormes pertes d'énergie et nous devons penser au bien-être des enfants.

Après concertation avec un architecte local qualifié, il n'est peut-être pas nécessaire de toucher aux fenêtres existantes, seulement les remettre en peinture et procéder à un doublage intérieur.

Nous disposons d'un devis d'une société spécialisée de Laons.

M le Maire : nous devons regarder la mise en place de ce système de double vitrage avec les radiateurs existants. Des opportunités se présentent avec le projet de financement étatique du 24 avril 2023.

Mais les différentes formalités administratives nous font perdre énormément de temps.

Nous allons provoquer une commission travaux.

Installation d'un point d'eau pour les petits

M le Maire : le plombier va intervenir rapidement dans les prochains jours. Les artisans sont débordés.

Chauffe-eau dans la salle des fêtes de Dampierre

M le Maire : le plombier va intervenir dans les prochains jours.

Créations des restaurants scolaires

M le Maire : J'ai rencontré Monsieur le Sous-Préfet, il est favorable au projet, mais nous devons contacter au moins trois architectes ; un modèle de lancement de dossier nous a été transmis.

Eglise de Maillebois : Depuis notre réunion avec la DRAC, nous avons les coordonnées de trois architectes.

Nous allons lancer un appel d'offre auprès de ces trois architectes pour le diagnostic des églises de Blévy et Maillebois. Daniel Chéron a préparé les éléments du dossier.

Ensuite, il faudra une convention avec la DRAC, et nous pouvons faire appel aux dons au travers de la Fondation du Patrimoine.

M Chéron :

Pour la salle des fêtes de Maillebois il faut remettre en état certaines fenêtres, Du mastic et une bonne mise en peinture devraient faire l'affaire.

M Toutain :

J'ai participé à la commission mobilité de l'agglomération, quatre formations pour les accompagnateurs scolaires sont mises en place

M le Maire : Nos quatre accompagnateurs y participeront.

Dans le cadre du grand plan mobilité douce, il existe un plan vélo pour l'Eure et Loir, et nous devrions penser à un plan vélo entre Blévy, Maillebois et Dampierre.

Un ou deux véhicules sont souvent stationnés sur la ou les chicanes en haut de Maillebois.
Ce sont des stationnements dangereux qui ne peuvent perdurer.

M le Maire : J'ai déjà averti les propriétaires et je vais contacter la gendramerie.

M Caré : il faut que cela cesse.

M Fonseca :

Pour sécuriser nos écoles, ne serait-il pas possible d'installer des panneaux lumineux ?

On voit cela régulièrement dans d'autres villes.

M Alleaume :

Nous rencontrons un souci au niveau du lagunage de Maillebois, les bâches arrivent en fin de vie et il y a des trous sur les zones sans eau.

Ces bâches ont une vingtaine d'années.

Le chiffrage est en cours, lors des interventions un curage sera réalisé.

M Merlet :

Le 1er juillet je mets en place avec les habitants de Blévy une demi-journée nettoyage village, nous interviendrons en priorité au grand lavoir en bordure du parc et au niveau du terrain de tennis.

Merci d'avance aux participants.

Un comptage des poids lourds a été mis en œuvre, les résultats sont vraiment décevants car il ne semble pas correspondre à la réalité du trafic. Après contact avec les services de l'A2i qui ont mis en œuvre le comptage, une réunion doit être programmée à la rentrée afin de trouver une solution ou un compromis.

L'objectif est de limiter ou interdire le trafic des poids lourds dans Blévy.

Le marquage au sol des STOP et des passages piétons doit être réalisé conjointement avec la commune de Jaudrais.

Les poubelles doivent être systématiquement rentrées dans les propriétés, soucis d'odeur suite aux chaleurs.

Un drone survole des habitations à Blévy.

Le survol de propriétés privées est une infraction, je demande au propriétaire de cesser ses actions.

Je demande aux habitants importunés de déposer plainte ; certains résidents ont déjà agi dans ce sens auprès de la gendarmerie.

En septembre, je souhaite mettre en place la semaine du patrimoine.

Beaucoup de personnes contactées, souhaitent y participer, et j'invite tous les propriétaires d'objets anciens désireux de nous suivre, à me contacter.

Le 9 septembre, il y aura une concentration de 2 CV à Blévy place de l'église et un concert de Trompette dans l'église en fin d'après-midi vers 18 h00.

Des expositions de peinture de nos artistes locaux et d'objets anciens ainsi que de cartes postales seront proposées dès le 9 septembre et jusqu'au 17 septembre.

Si vous souhaitez y participer n'hésitez pas à me contacter.

Pour information, un deuxième lustre à pampilles a été installé dans l'église de Blévy ; financement par les actions des JEP et l'association « Au Cœur de Nos Villages ».

La réinstallation de deux tableaux est aussi prévue dans l'église.

La vitesse, dans le cœur de Blévy, est de plus en plus dangereuse ; il est nécessaire de prendre une décision sur la limitation sachant que cela dépend du pouvoir de police du maire.
Nous pouvons limiter à 30 km/h la vitesse dans toute la commune ou certaines zones.
Ce sujet soulevant des débats passionnés, un point sera réalisé sur les différentes possibilités de panneauage ou marquage, ainsi que dans la gestion administrative et policière, avant que le conseil délibère une bonne fois sur ce sujet.

M le Maire clôture la séance à 22h30.

Le Maire,

Le secrétaire,

Les conseillers,